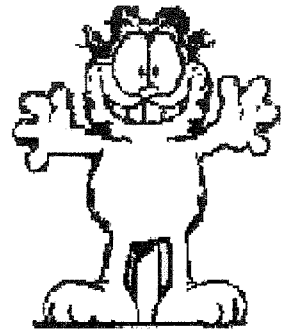


Fédération des syndicats de travailleurs du rail

Sud
Rail

Paris St Lazare
120 bis avenue de Clichy - Bâtiment D - 75017 PARIS
Tél: 01 44 85 01 84 SMCT: 30 47 05

ETOF
PSL - ACH - MTE



Réunion des DP du 16 mars 2017

DECLARATION UNITAIRE LUE LORS DE LA REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL

En finir avec la répression syndicale ! Justice pour Édouard

Notre collègue, ami, militant et délégué syndical SUD-Rail Édouard s'est donné la mort dans la soirée de vendredi dernier après des mois et des années de harcèlement de ses dirigeants, avec la complicité de toute la direction.

Qui était Édouard ? Édouard était un militant SUD-Rail à l'Établissement Gares Transilien (EGT) de Paris Saint-Lazare, délégué DP Maîtrise (TC), longtemps membre du CHSCT de l'Escale, que de nombreux collègues connaissaient pour son engagement permanent du côté des Cheminotes et des Cheminots, pour son engagement auprès des plus faibles contre toutes les injustices et les discriminations.

Quels faits lui étaient reprochés pour que la direction s'acharne sur lui de la sorte ? Simplement son engagement syndical constant qu'il menait au quotidien avec force et vigueur.

Après des années sans poste de travail, après des années de discrimination sur sa carrière, en 2015, Édouard avait fini par réussir à faire condamner en appel l'entreprise et ses « managers ». Bien que ce jugement fût cassé par la suite en cassation sur des points de procédure, le fond de la décision de la justice n'a lui jamais été remis en question par la justice et personne ne peut aujourd'hui contester qu'il fût victime durant des années et des années de discrimination et de harcèlement par une direction qui ne supportait pas un agent de maîtrise qui milite et s'engage pour transformer un monde déshumanisé, pour résister contre une direction d'entreprise antisociale.

Après avoir repris des études, il est revenu au travail en 2015, toujours sans poste, la direction d'établissement a aussitôt repris son œuvre de destruction s'appuyant en cela sur la direction nationale et sa direction dite de l'éthique. D'après la direction locale, Édouard serait, à lui tout seul, « cause de souffrance » pour les membres de la direction et menacerait leur santé ! Pour étayer ces accusations fantaisistes, la direction fut incapable de produire le moindre fait précis ou la moindre preuve matérielle ! Elle s'appuie uniquement sur... des témoignages (non datés) de membres de cette direction (!), affirmant courageusement (sous couvert de l'anonymat bien sûr !) que « son regard est effrayant », qu'« il parle fort », qu'« il fait peur physiquement » (extraits de la demande d'explication). Un de ces témoignages, repris dans le rapport de l'éthique, affirmant qu'il faisait œuvre de harcèlement à l'égard des dirigeants en osant exiger, en tant que membre CHSCT, d'accéder aux archives et PV du CHSCT au cours de ces nombreuses enquêtes CHSCT.

C'est juste HALLUCINANT ! Encore plus hallucinant et scandaleux lorsque la direction de l'éthique osa préconiser de prendre des mesures disciplinaires contre un délégué sur des témoignages, anonymes et non datés, et ceci alors que cette même direction de l'éthique refusa catégoriquement qu'Édouard puisse s'expliquer sur ces accusations en lui refusant le droit d'être accompagné pendant l'entretien avec la direction de l'éthique malgré les préconisations écrites de son médecin.

C'est cette même direction qui balaie d'un revers de la main un procès-verbal de CHSCT alors que certains témoins citaient des événements « inventés » de toute part qui se seraient déroulés durant la réunion de CHSCT en question. Si c'est ça l'éthique pour la direction...

Pire encore, le directeur d'Établissement à l'initiative de l'enquête de la direction de l'éthique, poussa le vice jusqu'à être témoin durant cette pseudo-enquête pour être ensuite celui qui engagera la procédure disciplinaire en juin 2016 pour radiation des cadres. Oui, dans cette entreprise, les dirigeants peuvent donc être juge et partie et se prétendre victime... HONTEUX !!!

Et comme rien ne semble arrêter ces tristes sires, couvert par l'ensemble de leurs lignes hiérarchiques, ce même personnage, témoin, juge et partie poussa le vice jusqu'à porter plainte contre Édouard dès la fin de l'entretien préalable à sanction. Un dépôt de plainte totalement mensonger pour menace de mort... aujourd'hui, chacun pourra voir qui était réellement en danger de mort !!!

Dans un scénario écrit d'avance par la direction, Édouard fut donc traduit devant le conseil de discipline le 13 octobre 2016 pour « harcèlement et intimidation envers la direction ! » et pour un dernier avertissement avec 12 jours de mise à pied et un déplacement pour mesure disciplinaire.

Pour être exact, nous devrions dire un simulacre de conseil de discipline tant tout était déjà joué avant l'ouverture des débats et ceci alors que les erreurs de procédure réglementaire étaient nombreuses et flagrantes. Juste pour n'en citer qu'une : le DET de l'établissement a pris comme date de connaissance des faits la réception du rapport de la direction de l'éthique alors qu'il a déclenché cette même enquête au début de l'année 2016. Quand on dit qu'il est juge, partie et soi-disant victime dans ce dossier disciplinaire, il osa même donc prétendre qu'il n'avait pas connaissance des faits avant la date de réception du rapport ??? Oui, ce Conseil de discipline était joué d'avance puisqu'il n'aurait jamais dû avoir lieu sur ce simple vice.

Bien qu'alertés par nos soins, les responsables régionaux et nationaux n'ont pas daigné respecter les droits élémentaires du Cheminot qu'était Édouard en ne respectant pas les règlements internes mais aussi le Code du Travail. Ce n'est que tristement banal dans cette entreprise qui est prête à tout pour se débarrasser de celles et ceux qui se dressent pour défendre l'intérêt général contre cette direction avide du sang et des larmes des militants syndicaux

Comme ces dirigeants jusqu'au-boutistes sont prêts à tout, ils ont fini par activer fin février le déplacement par mesure disciplinaire alors qu'ils avaient connaissance d'un courrier d'un psychologue SNCF et d'un autre externe à l'entreprise dans lesquels ils préconisaient qu'Édouard garde ses attaches professionnelles et syndicales pour son équilibre et recommandait qu'il ne soit pas sorti de son environnement. Courriers qui aujourd'hui résonnent comme une prophétie ! Courriers que les dirigeants ont préférés ignorer !

Et, comme il leur fallait détruire Édouard coûte que coûte, en parallèle, le déplacement par mesure disciplinaire s'est accompagné d'une nouvelle procédure disciplinaire par un nouveau 701 et comme une ultime provocation cynique, ils le mutaient disciplinairement dans un lieu de sinistre mémoire pour les Cheminots attachés au service public et à la sécurité... à Brétigny-sur-Orge. Ils auront fini par réussir à faire craquer notre camarade, notre ami, notre collègue.

Aujourd'hui, ces mêmes dirigeants, armés d'éléments de langage fournis par leur hiérarchie, osent encore se balader dans la gare Saint-Lazare pour témoigner de leur tristesse auprès des Cheminotes et des Cheminots.

Le DET allant même jusqu'à présenter ses condoléances à la famille, parfaitement au courant des souffrances au travail que vivaient Édouard. Il est même allé sur le terrain de la polémique durant son entretien téléphonique avec la famille. Mais jusqu'où ira le cynisme et l'amoralité de cette direction ?

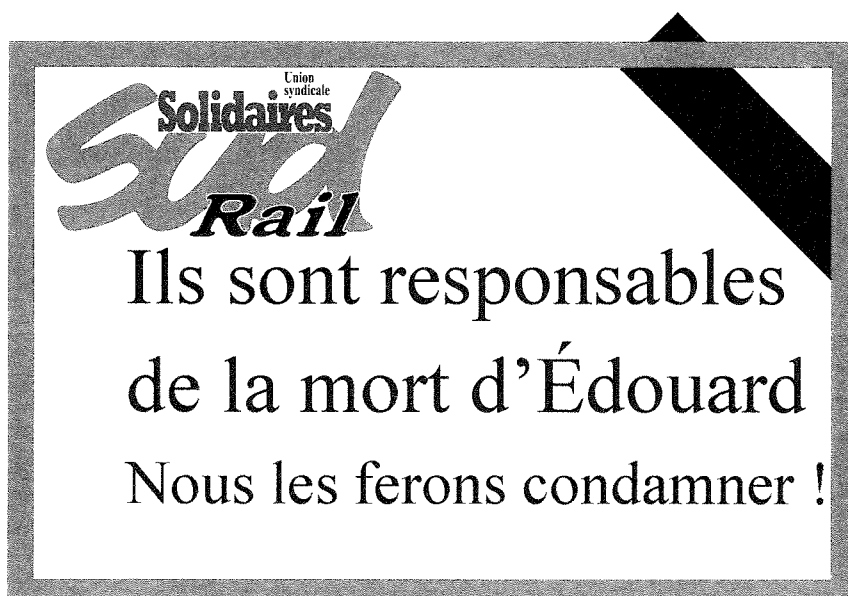
Aujourd'hui, la direction SNCF donne les pleins pouvoirs à ses « managers » afin d'étouffer toute contestation et de poursuivre des politiques antisociales qui renforcent l'aliénation du salarié et lui font perdre toute envie de revendiquer ses droits.

Pour ceux et celles qui résistent et refusent ce système ; ils devront faire face aux pressions, au harcèlement et aux sanctions injustes qui deviennent les armes de dissuasion des patrons contre le militantisme. À la SNCF, le nombre de conseils de discipline explose ces dernières années avec des sanctions toujours plus dures prononcées par l'employeur. Aucune défense ni justice dans ces tribunaux patronaux !

Édouard, militant pour une société meilleure, est une nouvelle victime, d'un système qui refuse qu'on lui résiste. Édouard, militant SUD-Rail, est la dernière victime de ces dirigeants d'entreprise qui brisent des vies au nom du productivisme à tout prix au service d'une logique capitaliste qui nie l'Humain et dont le cœur du programme est le profit. Édouard, militant au service de la défense de ses collègues aura été poussé à bout, harcelé par une direction SNCF sans âme.

Pour une simple chemise arrachée, des militants syndicaux se sont fait condamnés à de la prison avec sursis, ont été qualifié par les patrons de voyous, de terroristes...

Alors sachez-le, nous ne laisserons pas les responsables de la direction impunis et nous ne lâcherons rien pour que les responsables de ce drame soient traduits devant les tribunaux et que la responsabilité de l'entreprise soit reconnue !



Justice pour tous nos collègues !

Par ce qu'il y a mise en danger des personnes...

(TT00514 : art D11.04)

SE FAIRE ENTENDRE EN SIFFLANT

Ce mercredi 15 mars, plus de 2000 personnes, dont de très nombreux cheminots, se sont rassemblés devant la gare St-Lazare pour exprimer leur tristesse et notre colère face aux méthodes de la direction et ses dirigeants qui ont poussé à bout notre ami, notre collègue, notre délégué. Il n'est malheureusement pas seul. A Mulhouse un autre cheminot, délégué CGT, lui aussi sous le coup d'un conseil disciplinaire, s'est suicidé jeudi soir !

Parce qu'il faut que cela cesse ! Parce que c'est une question de vie ou de mort pour des centaines de cheminot-e-s, nous devons, ensemble, faire du bruit pour obtenir justice et pour que cesse ce management par la terreur !

SUD-RAIL INVITE L'ENSEMBLE DES ADC À SIFFLER À HAUTEUR DU PORTIQUE A4, SUR N'IMPORTE QUEL GROUPE EN ENTRANT ET EN SORTANT DES QUAIS DE PSL!

JUSQU'À NOUVEL AVIS

Faisons du bruit jusqu'à ce que la direction nous entende et change ses méthodes !

NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS

IMC

Depuis octobre et l'arrêt de la Cour de Cassation, la direction nationale semble jouer avec la patience des agents et démontre ainsi un manque de considération incroyable pour son personnel !
Jugez plutôt :

· Durant 15 ans (2001-2016), la direction n'a pas versé les IMC aux agents, tel qu'elle aurait dû le faire réglementairement.

· Durant près d'une décennie, la direction a accumulé les défaites devant la justice mais a préféré usé tous les recours plutôt que de se mettre enfin dans les clous et octroyer leur dû aux agents.

· Maintenant que la justice a condamné définitivement la direction SNCF, celle-ci préfère pinailler, jouer, trainer des pieds plutôt que de reconnaître les choses et indemniser rapidement les agents.

SUD-Rail dépose une nouvelle DCI nationale Traction sur le sujet. La direction doit remballer ses 160 € ; SUD-Rail lui demande d'octroyer un forfait d'indemnisation de 3000 € à chaque ADC !



MUTUELLE OBLIGATOIRE

Le régime de protection sociale des contractuels est entré en vigueur le 1er janvier 2014. La précipitation de cette mise en place s'est faite au détriment des contractuels. Les agents n'ont pas été suffisamment informés des démarches à effectuer pour être dispensés en cas de couverture déjà existante, d'autres se sont vus imposer une cotisation famille alors qu'ils étaient célibataires... SUD-Rail s'est battue pour que ces familles soient remboursées, mais la direction n'a rien voulu entendre, et ces erreurs sont restées aux dépens des agents. A ces dysfonctionnements, se sont ajoutées des irrégularités sur les cotisations des contractuels...

Entre un excédent budgétaire de 9 millions et une réserve disproportionnée de 20 millions, c'est près de 30 millions d'€uros qui ont été volés sur la protection sociale des Cheminots contractuels

Alors que le régime est sensé aspirer à l'équilibre (cotisation = prestation), sur les années 2014 et 2015, cet objectif n'a pas été atteint et un excédent de 9 millions d'euros a été dégagé par Humanis. N'oublions pas de noter au passage que la compagnie d'assurance Humanis, déjà rémunérée par des « chargements sur cotisation de 8,5% », s'est resservie au passage sur ces bénéficiaires ! A ces 9 Millions d'euros, s'est additionnée la réserve de Mutex pour environ 20 millions d'euros, soit un « matelas » global de 30 millions d'€uros sur le dos des Cheminots ! Cela représente 2 années de cotisations d'avance ! SUD-Rail a immédiatement demandé à ce que cet argent soit reversé aux contractuels, ces derniers ayant déjà été largement lésés financièrement par la financiarisation scandaleuse de leur protection sociale.

La direction a été contrainte d'entendre cet appel. Si certains auraient préféré garder ces 30 millions de réserve volés aux cheminots sur un compte bancaire indéfiniment, pour SUD-Rail il est impensable de ne pas rendre cet argent aux Cheminots et le plus rapidement possible (sur un an ou deux), en incluant les retraités afin de respecter la solidarité intergénérationnelle ! Dans un même esprit de solidarité avec les plus bas salaires, nous revendiquons une annulation des cotisations des plus bas salaires pendant que les plus hauts salaires verraient leur cotisation nettement diminuée le temps du remboursement du vol des années précédentes.

Grâce aux interventions de SUD-Rail, la direction et Humanis acceptent de rembourser les Cheminots contractuels

La proposition de la direction est un « non-appel » à cotisation fixe de 10 millions sur 4 ans et l'inclusion des retraités. Pour SUD-Rail, une redistribution plus courte aurait été plus pertinente car elle aurait aussi permis de mettre en œuvre un système différencié en fonction du niveau de revenu au profit des plus bas salaires. En effet, un remboursement à taux fixe est à l'opposé du système mutualiste qui veut que l'on cotise en fonction de ses possibilités mais que l'on est remboursé en fonction de ses besoins. Surtout, le plus gênant dans la proposition de la direction, c'est qu'en étalant le remboursement sur une durée aussi longue, cela permet à Humanis et à la direction de financiariser et toucher les dividendes des 30 millions volés, toujours sur le dos des Cheminot-e-s.

Cependant, nous avons approuvé cet accord qui permet toutefois de rendre aux contractuels les sommes injustement prélevées. Mais cette affaire doit aussi nous servir de leçon lorsque certains veulent nous vendre la complémentaire santé pour tous les Cheminots ce qui est aujourd'hui encore incompatible avec la caisse de prévoyance SNCF.



Vos délégués du Personnel

SUD-Rail

Conduite

M. BLEHAIN Reynald (ACH)

M. JORAND Lionel (MTE)

M. BLANCHET Stéphane (PSL)

M. DA PONTE ALBERTO Lucien (PSL)

M. MIGET Guillaume (PSL)

M. GOURGUES Olivier (PSL)

M. USAI Carmelo (ACH)

M. PEIRE Frédéric (MTE)

M. PINEAU Olivier (PSL)

M. LE BARS Nicolas (PSL)

Sédentaire

M. LETARTRE David (MTE)

M. DEFFRENNE Olivier (PSL)

Maitrise

M. LIMA Bruno (PSL)

